



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°71-2016-021

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2016

# Sommaire

## DDT

71-2016-07-06-003 - Arrêté portant subdélégation de signature pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels (3 pages)

Page 3

DDT

71-2016-07-06-003

Arrêté portant subdélégation de signature pour la mission  
d'instruction des demandes d'autorisations individuelles de  
transports exceptionnels



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service Circulation et  
Sécurité Routières

Le préfet de Saône-et-Loire,  
chevalier de la légion d'honneur,  
officier de l'ordre national du Mérite,

**ARRÊTÉ**  
**portant subdélégation de signature**  
**pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations**  
**individuelles de transports exceptionnels**

VU le code de la route, notamment les articles R.433-1 à R.433-6, R.433-8, R.435-1 et R.436-1,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 24 et 44-1,

VU le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles,

VU le décret du Président de la République du 12 novembre 2014, portant nomination de M. Jean-Christophe MORAUD en qualité de Préfet de l'Yonne,

VU l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque,

VU l'arrêté préfectoral n° 10.00001 du 4 janvier 2010 portant organisation des services de la direction départementale des territoires,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 3 avril 2012 portant nomination de M. Christian DUSSARRAT en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

VU l'arrêté du 15 septembre 2014, modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010, relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles,

37 BOULEVARD HENRI DUNANT – CS 80140 – 71040 MÂCON CEDEX – TÉLÉPHONE : 03 85 21 28 00 – TÉLÉCOPIE : 03 85 38 01 55

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-16h30 – le vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00

Site Internet : [www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr)

VU l'arrêté du préfet de l'Yonne n° PREF/MAP/2014/126 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT pour les décisions et documents portant sur l'instruction des demandes d'autorisations individuelles de transports exceptionnels

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Subdélégation est accordée à Mme Élise REGNIER, agissant en sa qualité de directrice départementale des territoires adjointe, pour signer l'ensemble des délégations accordées par l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2014 susvisé, portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT.

La subdélégation accordée aux agents désignés ci-dessous est conférée aux intérimaires dûment désignés par le directeur départemental.

### **Article 2 :**

La subdélégation de signature conférée à Mme Élise REGNIER est également donnée à :

- M. Christophe BRUNEL                      Chef du Service Circulation et Sécurité Routières
- M. Jean-Jacques FRANC                    Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise
- M. Didier LETHENET                      Référent du pôle circulation, réglementation de la route et transports
- Mme Valérie DUBAND-PERRIN            Gestionnaire de transports exceptionnels

### **Article 3 :**

La présente subdélégation de signature est accordée :

- à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département de Saône-et-Loire, pour ce qui concerne les accords préalables requis en application de l'article R.433.2 du code de la route,
- à compter du 18 juillet 2016, pour ce qui concerne les autorisations individuelles prévues à l'article R.433.1 et 2 du code de la route.

**Article 4 :**

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 6 juillet 2016

Le préfet,  
pour le préfet de l'Yonne et par délégation,  
le directeur départemental

*Signé*

Christian DUSSARRAT